



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Autres domaines de compétences/ 9.1 Autres domaines de compétence des communes

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Était Représentée : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-107

Objet : Représentants de la Commune de NANT au comité syndical du P.N.R.G.C. (Parc Naturel Régional des Grands Causses)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner les représentants de la Commune de NANT au comité syndical du P.N.R.G.C. (Parc Naturel Régional des Grands Causses).

Nombre de représentant à élire :

1 titulaire

1 suppléant

Monsieur le Maire propose d'élire en tant que titulaire le 1^{er} Adjoint, Alain DELMAS, et en tant que suppléant la 2nde Adjointe, Anne-Marie FRENEHARD.

Monsieur Christian JULIAN se propose candidat en tant que titulaire.

Monsieur le Maire mets au vote le représentant titulaire :

5 voix pour Christian JULIAN

8 voix pour Alain DELMAS

Monsieur le Maire mets au vote le représentant suppléant :

8 voix pour Anne-Marie FRENEHARD

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des présents :

- **d'élire** en tant que représentant de la commune de NANT au comité syndical :

Le titulaire est Alain DELMAS

Le suppléant est Anne-Marie FRENEHARD

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

Le Maire,
Richard FIOL

